

Site internet : www.wavignies.fr

Sommaire

- P 1 - Édito
- P 2 - Cérémonie des vœux
- P 3 - Projets & réalisations
- P 4 - Wavignies s'agrandit
 - Formation
- P 5 - Espace enfant
- P 6 - Nature
 - Noël des enfants
- P 7 - Vie pratique
- P 8 - Conseil municipal
- P 9 - Conseil municipal
- P10 - CCAS
 - État civil
 - Agenda
- P11 - PLU
- P12 - Les Associations

Chères Wavignisiennes et chers Wavignisiens,

Pour celles et ceux d'entre vous qui n'ont pu venir assister à la cérémonie des vœux, je vous propose de reprendre ici les points principaux de mon discours (dont l'intégralité figure sur notre site web).

Grâce à l'intervention de la Communauté de Communes du Plateau Picard, la rue de la sucrerie a été largement réaménagée afin de permettre un nouveau déploiement d'activités.

Ainsi, la société EREM est en train de construire un grand projet d'extension de son entreprise.

2017 a vu aussi continuer le projet d'étude pour l'installation d'éoliennes. Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu avec la participation des habitants. On peut tout de même regretter le faible nombre de personnes présentes à ces réunions.

Nous avons acheté de l'équipement informatique pour nos écoles.

Nous avons investi 30.000 € pour la révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) car l'ancien n'était plus aux normes.

Pour permettre l'accès au secrétariat de la mairie aux personnes à mobilité réduite, nous avons créé un chemin en pente douce qui passe derrière l'agence postale.

Nous avons changé toutes les portes de la salle des fêtes. Nous avons également installé une clôture pour sécuriser cet endroit et permettre aux enfants de jouer sans sortir sur le parking.

Nous avons acheté un tracteur avec fourche, l'ancien étant devenu bien trop vétuste.

Nous avons changé les fenêtres de l'école de la classe de CE1-CE2.

Nous avons fait les réparations de gravillonnage de la rue de Malvoisine et une partie de la rue Gorelier a été refaite.

Les travaux d'aménagement des trottoirs Rues Jean Dupuy et de l'Orme étaient budgétés et prévus pour le dernier trimestre 2017, malgré le retard, ces travaux devaient démarrer.

Nous avons sécurisé avec des panneaux « Stop » le carrefour rue de la Hercherie, rue de la Libération, rue Gorelier et le cimetière.

Malgré les difficultés, 2017 a vu l'ouverture de notre nouveau « Bar/tabac, épicerie et FDJ ».

Nous avons poursuivi nos études pour diminuer le taux de nitrates dans notre eau potable.

En 2018 nous allons continuer de faire avancer notre commune vers une meilleure qualité de vie.

Malgré la baisse des dotations, nous n'augmenterons pas les impôts locaux.

Nous avons pour projet de faire des travaux d'aménagement au niveau de la rue Douce et rue d'en Haut, d'une part pour les risques d'inondations et d'autre part pour la sécurité routière. En effet, les riverains doivent subir l'imprudence des automobilistes qui entrent dans la commune (en venant de Catillon ou Thieux) à une vitesse souvent trop élevée.

Nous allons également installer un trottoir à cet endroit car les piétons n'ont pas d'autre choix que de marcher sur la route.

Nous allons faire des travaux afin de réduire les inondations répétitives en cas d'orage rue Gorelier et Rue Mathias.

Concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, nous allons rendre accessible la salle de réunions, de conseil et de mariage, actuellement au premier étage, en créant une nouvelle salle au rez-de-chaussée.

Nous avons acté à la dernière réunion de conseil l'achat du bâtiment rue de la Libération, situé juste avant le cimetière en venant d'Ansauvillers, pour en faire notre nouvel atelier technique.

Toujours dévoué à notre commune, votre Maire, André Renaux



CÉRÉMONIE DES VŒUX

Extraits du discours d'André RENAUX, le samedi 13 janvier 2018

« Je salue et j'apprécie la présence :

- De Madame la Sous-Préfète Marianne-Frédérique PUSSIAU - De Monsieur le Sénateur Alain VASSELLE - De notre Conseiller Régional Monsieur Jean CAUWEL - De notre Vice-Président du Conseil Départemental et Président de notre Communauté de Communes du Plateau Picard Monsieur Frans DESMEDT.

Je salue également la présence du Commandant de brigade de Gendarmerie de St Just-en-Chaussée le Major Thierry WIMS, du Lieutenant Sébastien DELIQUE responsable du centre de secours de St Just-en-Chaussée.

Je suis heureux de vous accueillir pour cette traditionnelle cérémonie des vœux de notre commune. Ces vœux sont toujours une occasion particulière de nous réunir, habitants, élus, agents municipaux et partenaires, et c'est toujours un grand plaisir de vous retrouver pour ce moment que nous voulons chaleureux et convivial.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous présente, à vous-même et à vos proches des vœux de bonheur et de santé, et aussi de réussite pour l'année 2018 ... »



« Aujourd'hui, je voudrais particulièrement mettre à l'honneur une personne, qui pendant des années à œuvré dans le bénévolat, je veux parler de Gérard Thuillier qui a été Président du comité des fêtes pendant une décennie. Je tiens à lui exprimer notre profonde gratitude pour tout son investissement. Bien sûr j'accompagne ces remerciements à son épouse Danièle qui a toujours été derrière son mari pour l'épauler et aussi avec eux l'équipe d'amis qui s'est donnée tant de peine durant toutes ces années. Nous ne pourrons jamais oublier tout ce que vous avez fait. GG, nous ne pouvons que te dire un grand merci - et je voudrais, si vous le voulez bien, pour toi et ton équipe, vous applaudir... » 🙌🙌🙌



Après les discours des personnalités présentes, les habitants venus en nombre ont pu trinquer au champagne et déguster brioches et chouquettes. L'animation musicale aura permis de danser jusqu'en fin d'après midi.

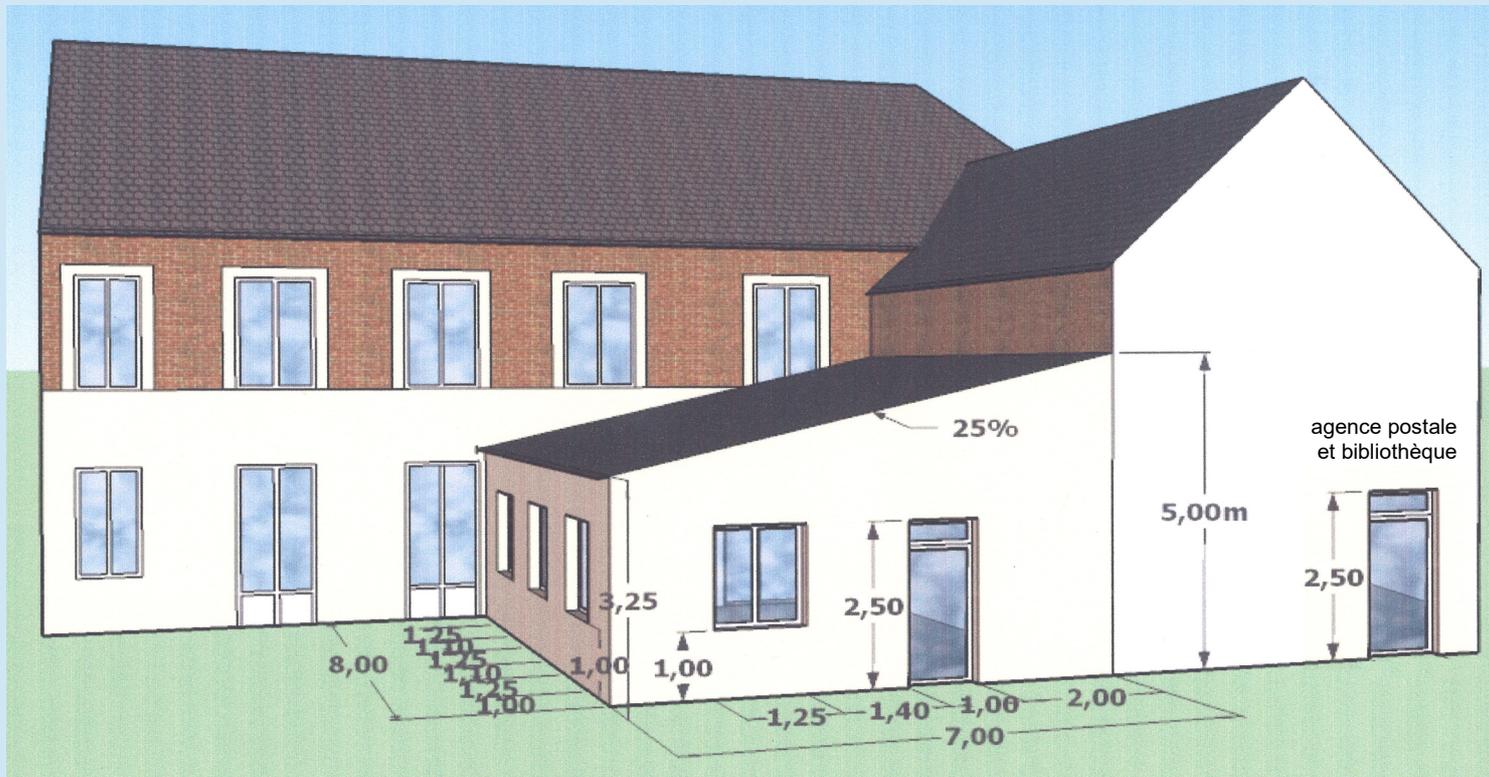
PROJETS & RÉALISATIONS

Obligation d'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées

Les normes d'accessibilité doivent permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et aux équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

Les conditions d'accès doivent être les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.



Concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, nous allons rendre accessible la salle de réunions, de conseil et de mariage actuellement au premier étage, en créant une nouvelle salle au rez-de-chaussée.

Nous avons étudié la solution d'un ascenseur, mais le coût de son installation et de la maintenance annuelle était trop coûteux.



Nous avons acté à la dernière réunion de conseil le projet d'acheter le bâtiment rue de la Libération, situé juste avant le cimetière en venant d'Ansauvillers, pour en faire notre atelier technique.

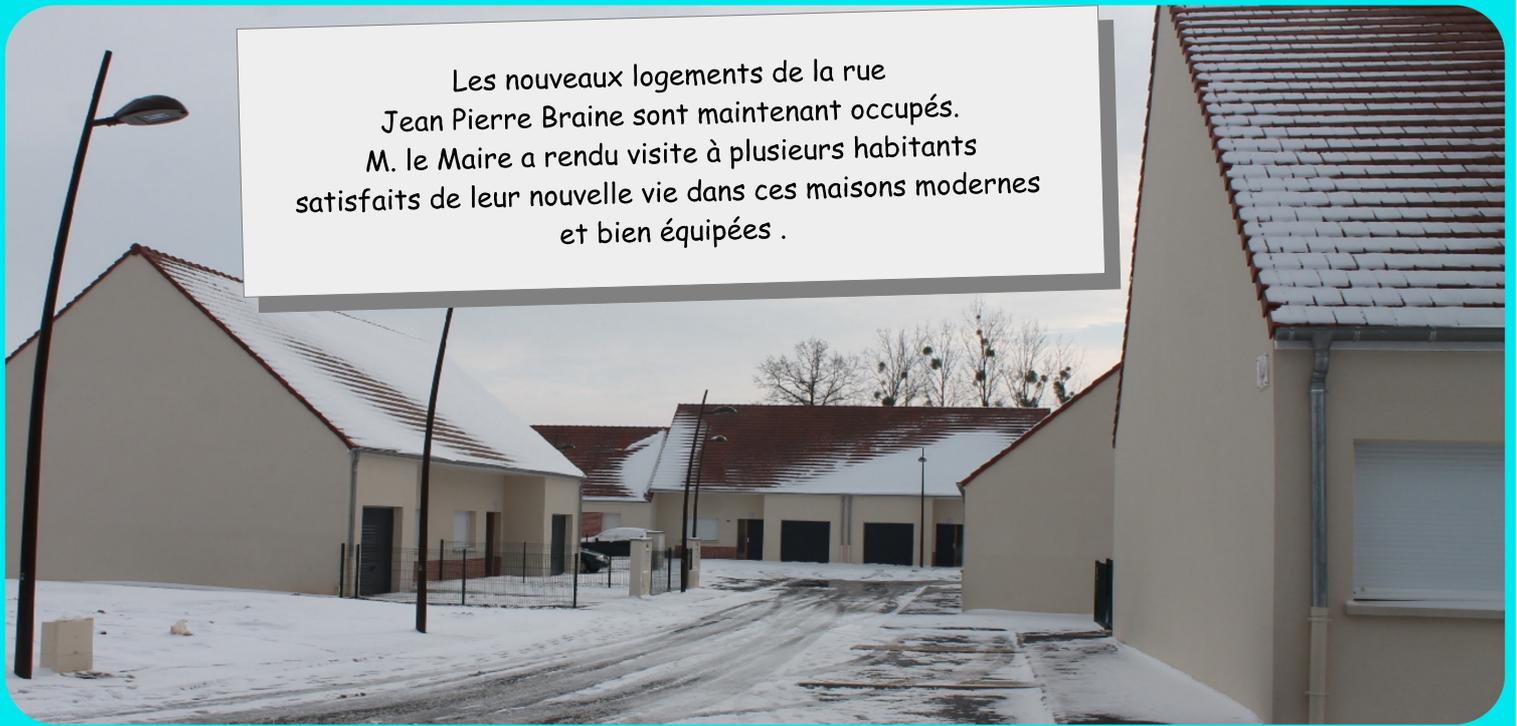
L'actuel atelier de la Rue Mathias, trop vétuste et vraiment pas pratique sera vendu et servira en partie au financement du nouveau.

Le prix d'achat sera de 60.000 €. Le prix de vente du local technique actuel sera estimé par France Domaine.

Nous avons acheté un tracteur avec fourche, l'ancien étant devenu bien trop vétuste, pour 12.000 €.

WAVIGNIES S'AGRANDIT

Les nouveaux logements de la rue Jean Pierre Braine sont maintenant occupés. M. le Maire a rendu visite à plusieurs habitants satisfaits de leur nouvelle vie dans ces maisons modernes et bien équipées .



M. & Mme HOURDE



Mme LEVEL



M. & Mme SERGENT

FORMATION

Passe le
BAFA dès 17 ans
près de chez toi
avec l'aide
du Plateau Picard !

+ d'infos

Communauté de Communes du Plateau Picard
Tél. : 03 44 77 38 66
140, rue Verte au Plessier-sur-Saint-Just
accueil@cc-plateaupicard.fr

Familles
rurales
Vivre mieux !



Réunion d'infos

Judi 8 mars 2018, 17h
Communauté de Communes du Plateau Picard
140 rue Verte au Plessier-sur-Saint-Just

Formation

Du 28 avril au 5 mai 2018
Collège Madeleine et Georges Blin de Maignelay-Montigny





ZOOM SUR L' ESPACE ENFANT

La Commune de WAVIGNIES dispose d'un service périscolaire situé au centre du village, 72 rue de la Hercherie, à côté des écoles (tél : 03 44 50 54 78)

Il propose 3 modes de garde :

- la restauration scolaire (ouvert durant l'année scolaire et pendant les vacances quand un centre de loisirs est organisé) Le prix du repas est de 3,55 € /enfant. Les enfants bénéficient de menus variés et d'un temps de jeu pour s'amuser

N.B. En cas d'allergie alimentaire des menus de substitution sont proposés.

- l'accueil périscolaire est ouvert tous les jours d'école : le matin à partir de 7 h 15 ; et le soir jusque 18h 30

- l'accueil extrascolaire est ouvert le mercredi de 7 h 15 à 18 h 30 et aux vacances de la TOUSSAINT, FEVRIER , PAQUES et JUILLET de 8 h 00 à 18 h 00

Les tarifs de ces accueils sont calculés en fonction des revenus, du nombre d'enfants à charge et d'un barème conventionné avec la C.A.F. (n° 1 pour le périscolaire et n° 3 pour l'extrascolaire

EXEMPLES DE TARIFS :

pour un enfant : repas : 3,55 € (pour tout le monde)

Famille avec un enfant à charge	Famille avec 2 enfants à charge	Famille avec 3 enfants à charge
Revenus : 3200 € par mois	Revenus : 3200 € par mois	Revenus : 3200 € par mois
- 1,65 € / matin – 2,57 € / soir	- 1,54 € / matin – 2,40 € /soir	- 1,34 € /matin - 2,10 € /soir
- mercredi ou vacances 9 € par jour	- mercredi ou vacances 8,40 € par jour	- mercredi ou vacances 7,70 € par jour
Revenus : 2000 € par mois	Revenus : 2000 € par mois	Revenus : 2000 € par mois
- 1,02 € / matin - 1,60 € le soir	- 0,96 € / matin – 1,50 € /soir	- 0,90 € /matin – 1,40 € /soir
- mercredi ou vacances 5,60 € par jour	- mercredi ou vacances 5,20 € par jour	- mercredi ou vacances 4,80 € par jour

Ceux-ci comprennent la collation du matin, le goûter et les sorties organisées pendant les vacances Aucune participation complémentaire n'est demandée (sauf restauration)

Pour tous renseignements : Mme Hélène DAVENNE tient ses permanences les lundis et jeudis de 8 h 30 à 11 h 15 et de 17 h 00 à 18 h 30 - tél : 03 44 50 54 78 - espaceenfant-wavignies@orange.fr



Vacances d'hiver du lundi 26 février au vendredi 9 mars

Un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) est organisé par la Mairie de Wavignies sur le thème « Au pays des rêves ». L'équipe d'animation fera voyager les enfants dans un monde imaginaire durant ces deux semaines.

Une sortie à la sucrerie de Francières nous fera découvrir l'univers du sucre. Nous apprendrons comment il est fait et nous participerons à un atelier où nous fabriquerons nous mêmes des bonbons.

Renseignements et inscriptions du lundi 5 au jeudi 8 février aux horaires d'ouverture.

Inscriptions à la journée, ouvert aux enfants de 3 à 13 ans.

Tél : 03 44 50 54 78 / espaceenfant-wavignies@orange.fr



NOËL DES ENFANTS DES ÉCOLES



Mercredi 20 décembre, la municipalité a offert aux enfants scolarisés à Wavignies un spectacle de magie suivi d'un goûter et de la visite du Père Noël qui a distribué des cadeaux



UN GESTE POUR LA NATURE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Alerte froid février 2018

Pour aider les oiseaux à faire face à cette période difficile, la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) vous livre ses conseils.

Le nourrissage des oiseaux des jardins est une activité répandue en hiver, toutefois, certaines règles sont à respecter.



Quand nourrir les oiseaux ?

La LPO préconise un nourrissage seulement durant la mauvaise saison, en période de froid prolongé. Le nourrissage peut globalement être pratiqué de la mi-novembre à fin mars. Il n'est pas conseillé de nourrir les oiseaux au printemps et en été car beaucoup d'entre eux deviennent insectivores à cette saison et cela peut créer une relation de dépendance vis-à-vis des jeunes oiseaux nés dans l'année qui doivent apprendre à se nourrir par eux-mêmes.

Où placer les mangeoires et les abreuvoirs ?

Nous vous conseillons de les placer au centre du jardin, dans un endroit dégagé, éloigné des murs, buissons et branches latérales afin d'éviter l'accès aux prédateurs.

Astuce : placez les mangeoires de manière à ce qu'elles soient visibles depuis une fenêtre afin de pouvoir profiter du spectacle !

Le nourrissage des oiseaux en hiver engendre des rassemblements d'oiseaux, parfois conséquents. Afin d'éviter la propagation de maladies chez les oiseaux, nous vous conseillons de disperser vos mangeoires : les types de mangeoires sont nombreux (à poser, à suspendre, sur pieds avec système de plateau, de distributeur, n'hésitez pas à mélanger les genres. Et pour une hygiène irréprochable, pensez à nettoyer régulièrement les abreuvoirs.

Quelle nourriture donner aux oiseaux ?

Les oiseaux étant des animaux à sang chaud, il n'est pas conseillé de leur donner trop de graisse animale. Privilégiez plutôt les graisses d'origine végétale, si possible à base d'huile de colza.

Attention, ne donnez jamais de lait aux oiseaux : ils ne peuvent pas le digérer et celui-ci peut être responsable de troubles digestifs mortels. Seuls les dérivés laitiers cuits, tels que le fromage, peuvent être donnés en très petite quantité.

Les mélanges de graines très bon marché composés de pois, de lentilles et de riz doivent aussi être évités ainsi que les biscuits pour animaux domestiques.

Les meilleurs aliments

Mélanges de graines : le mélange optimal étant composé d'1/3 de tournesol noir, de cacahuètes et de maïs concassé ; Pain de graisse végétale simple ; Pain de graisse végétale mélangé avec des graines, fruits rouges ou insectes ; Graines de tournesol (non grillées et non salées), si possible non striées, les graines noires sont meilleures et plus riches en lipides ; Cacahuètes (non grillées et non salées) ; Amandes, noix, noisettes et maïs concassés (non grillées et non salées) ; Petites graines de millet ou d'avoine ; Fruits décomposés (pomme, poire flétrie, raisin).

MAIRIE - 1 rue de la Hercherie 60130 Wavignies

Secrétariat : **03.44.51.47.67**

Bureau de M. le Maire : 03.44.77.05.62

Fax : 03.44.51.50.67

e-mail : wavignies-mairie@orange.fr

Ouverture au public :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Mardi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Judi de 9h à 12h et de 16h à 19h

Vendredi de 9h à 12h

Fermé le samedi

Permanence des élus :

Première adjointe = 1er et 4ème samedi de 10H à 11H

Deuxième adjointe = 2ème samedi de 10H à 11H

Troisième adjoint = 3ème samedi de 10H à 11H

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

SANTÉ

SAMU : 15



Pharmacie de garde : tél : 3237 (0,34 € la minute)

internet : www.3237.fr

Dentiste : 03 44 23 25 31

Maison de santé de St Just : 03 44 50 87 00

ANALYSE DE L'EAU effectuée le 27/10/2017

Eau de bonne qualité bactériologique.

Concernant l'analyse physico-chimique, la teneur en nitrates (52,3 mg/l)

est supérieure à la limite de qualité. .

L'Agence Régionale de Santé préconise de ne pas préparer de biberon avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois et la déconseille aux femmes enceintes ou allaitantes.



HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Du lundi au vendredi : de 8h45 à 11h30

Mercredi : de 8h45 à 12h00

et de 14h00 à 18h00

Samedi : de 9h00 à 11h45

Téléphone : 03 44 77 15 86



CARTE D'IDENTITÉ

La mairie n'établit plus les cartes d'identité.

Vous devez vous rendre dans un guichet équipé :

- Police municipale de St Just en Chaussée
sur rendez-vous : 03 44 19 29 22.

Vous pouvez pré remplir un dossier sur le site

« [Service public.fr](http://Service.public.fr) »



PACS

en mairie depuis le 1er novembre 2017

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017.

Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.



Des clés trouvées sont régulièrement déposées au secrétariat, si vous en avez perdu, peut-être sont elles en attente à la mairie.



BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

www.defense.gouv.fr/jdc

Pour les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans, le recensement est obligatoire. Il est conseillé de se présenter en mairie muni du livret de famille et de la carte d'identité

IMPÔTS



Le service des impôts des particuliers (SIP) de Clermont de l'Oise recevra les contribuables sur rendez-vous à compter du 01/02/2018.

Vous pouvez :

- Soit vous connecter via votre compte fiscal (sur impots.gouv.fr) et prendre rendez-vous directement sur le site ;
- Soit appeler le 0 811 36 36 00 (du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00) et prendre rendez-vous avec votre interlocuteur ;
- Soit vous déplacer au centre des finances publiques de Clermont et prendre directement un rendez-vous sur place.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Chèque de caution : 500 €

Chèque de caution en cas de dédit ou

de non respect du contrat : 100 €

La location d'une journée s'entend sur 24 heures

de 7h00 à 7h00 le lendemain

Location d'un week-end

de 7h00 le samedi à 19h00 le dimanche.

Attestation d'assurance « responsabilité civile » obligatoire

Tarifs location salle des fêtes

	Grande salle	Petite salle	Les 2 salles
2 heures (Uniquement en semaine)	50 €	-	-
1/2 journée (4 heures) (Uniquement en semaine)	100 €	50 €	-
Journée	350 €	175 €	400 €
Week-end	500 €	225 €	550 €
Vaisselle 0,50 € (l'ensemble du couvert)		Table ronde 8,00 €	

SEANCE du 04 DECEMBRE 2017

Le 04 Décembre 2017, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André RENAUX, Maire.

Étaient présents :

Mmes BRAINE et POTELLE , M. DESCROIZETTE, adjoints,

M. SANTUNE, Mme THIERRY, M. LACHEAU, Mme PETITPRETRE, M. LEPEINGLE, Mme BOUREILLE.

Pouvoirs :

- Mme ERCOLANO à Mme PETITPRETRE,

- M. TOURNIQUET à M. LEPEINGLE.

Absents excusés :

Mme NEVEUR, M. CARBONNEAUX, M. CAUCHOIS.

Secrétaire : M. SANTUNE.

ORDRE DU JOUR

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE L'EAU

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire une modification au budget de l'eau de 11 400 € pour trop perçu sur subventions.

COMPLEMENT DELIBERATION n° 2016/061

La norme des 50 mg de nitrate étant régulièrement dépassée, suivant délibération du 10 octobre 2016 l'ADTO a été retenue comme assistant à maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation d'une étude comparative.

M. le Maire propose de retenir le bureau d'étude SOGETI pour un montant de 24 150 € HT.

Vote à l'unanimité.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le conseil municipal décide d'attribuer pour 2017 une indemnité au taux maximum, soit 479,86 € à Mme Josiane NOE, pour le gardiennage de l'église.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION AVEC ORANGE

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec Orange pour l'exploitation de la station relais et qu'elle arrive à expiration.

La société Orange propose une nouvelle convention pour une durée de 12 ans, moyennant un loyer annuel fixe de 1 800 €.

Vote à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION – RESERVE INCENDIE

Afin de remédier au défaut de protection en matière de lutte contre l'incendie, sur un projet de réhabilitation d'un hangar route d'Ansauvillers, M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la D.E.T.R. (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'achat d'une réserve incendie par citerne souple au prix de 3 000 € HT et d'une clôture avec portillon pour assurer la sécurité au prix de 2 868,74 € HT, soit 7 042,49 € TTC.

Vote à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION : TRAVAUX RUE DOUCE

Pour remédier à l'accumulation des eaux pluviales au niveau de la rue Douce lors de fortes pluies, il est envisagé d'effectuer des travaux : caniveaux, trottoirs et fossés. L'installation d'un ralentisseur est envisagé pour ralentir la vitesse à l'entrée du village .

M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental , le prix de l'opération suivant devis serait de 87 050 € HT.

Vote à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION : TRAVAUX à L'EGLISE

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'entretenir et restaurer deux vitraux à l'église, et de solliciter auprès du conseil départemental une subvention. Le prix évalué suivant devis serait de 9 183,59 € HT.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION AVEC UN AGRICULTEUR

M. le Maire informe le conseil municipal que la convention de mise à disposition de matériel de déneigement avec la sté EARL du Village Nord est arrivée à terme. Il propose de signer une nouvelle convention aux mêmes conditions, tarif horaire 57 €, pour une durée de 3 ans.

Vote à l'unanimité.

ACHAT D'UN HANGAR, RUE DE LA LIBERATION

M. le Maire informe le conseil municipal que le hangar sis rue de la Libération est mis en vente. Il propose d'acquérir ce bâtiment pour l'utiliser comme hangar communal.

Le prix est de 60 000 €, plus frais de notaire.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous compromis, acte authentique et toutes pièces s'y rapportant.

Vote à l'unanimité.

CHANGEMENT D'ORGANISME POUR LA REVISION DU PLU

La société A.E.T. qui avait pris en charge la révision du PLU a signalé à la commune ne plus pouvoir assurer cette mission.

M. le Maire propose de transférer le marché à l'agence d'urbanisme ARVAL sarl à Crépy en Valois, aux mêmes conditions que celles signées avec la société A.E.T.

M. le Maire est autorisé à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires à ce transfert.

Vote à l'unanimité.

Le 29 Janvier 2018, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André RENAUX, Maire.

Étaient présents :

Mmes BRAINE et POTELLE, M. DESCROIZETTE, adjoints.

M. SANTUNE, Mme PETITPRETRE, M. TOURNIQUET, Mme THIERRY, Mme ERCOLANO, M. CAUCHOIS, Mme BOUREILLE.

Pouvoirs :

- M. LEPEINGLE à M. TOURNIQUET.

- M. LACHEAU à Mme BOUREILLE.

Absents excusés :

Mme NEVEUR , M. CARBONNEAUX

Secrétaire : Mme PETITPRETRE

ORDRE DU JOUR

DEMANDE DE SUBVENTION « ACCESSIBILITE » salle de conseil et mariage

Vu la nécessité de mettre la salle du conseil et des mariages aux normes de l'accessibilité, une demande de subvention est faite auprès de la D.E.T.R. (Dotation Équipement Territoires Ruraux) en prévision de la construction d'une salle au rez de chaussée.

Le devis des travaux est estimé à 102 429,26 HT (la subvention serait d'un montant de 40 %).

Vote à l'unanimité.

PARTICIPATION SORTIE CINEMA DE L'ECOLE

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'une sortie cinéma a lieu tous les ans durant la période Noël et propose de prendre en charge le tiers de la facture (les deux tiers restants étant payés par la coopérative scolaire et les parents).

Cette délibération est prise pour renouveler l'opération jusqu'à la fin du mandat.

Vote à l'unanimité.

FORFAIT MENAGE SALLE DES FETES

M. le Maire fait part de plusieurs différends avec les locataires concernant le ménage à la salle des fêtes et propose de rendre obligatoire le forfait ménage pour toutes les locations sauf pour les associations du village.

Les tarifs seront les suivants :

- 50 € pour la grande salle

- 50 € pour la grande salle et la petite salle

- 25 € pour la petite salle

A compter du 29 Janvier 2018 et de la signature des contrats de réservation à cette date.

Vote à l'unanimité.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

M. le Maire expose les raisons qui conduisent la commune à engager la modification simplifiée n° 2 du PLU,

les objectifs visent :

- à modifier les conditions d'autorisation des logements rue de la sucrerie, de façon à autoriser les logements destinés aux personnes dont la présence est nécessaire pour assurer la surveillance, l'entretien ou le fonctionnement des établissements admis dans la zone artisanale,

- à supprimer la règle imposant 20% de logements aidés par l'État pour tout programme de logements rue de la Libération et rue de la Hercherie, étant donné que 18 logements aidés ont déjà été réalisés sur une partie, et ce qui reste à construire n'intéresse pas le bailleur social.

Vote à l'unanimité.

GROUPEMENT ACHAT ELECTRICITE 2019 – SE 60

M. le Maire expose que le groupement d'achat électricité par S.E.60 concerne maintenant le tarif bleu, consommation de moins 36 KVA.

Le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat électricité et de services associés coordonnés par S.E. 60

Vote à l'unanimité.

PROPOSITION DE CREATION du SYNDICAT MIXTE OISE PLATEAU PICARD (SMOPP)

M. le Maire expose les faits suivants :

Les communautés de communes du plateau picard et l'Oise picarde ont entériné la création d'un syndicat mixte pour porter la réalisation du «schéma de cohérence territoriale (SCOT)».Ce dernier est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupement de communes un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Il propose au conseil municipal d'autoriser la création du « Syndicat Mixte de l'Oise Plateau Picard » et valider la délimitation du périmètre du projet tel que proposé par M. le Préfet de l'Oise.

Vote à l'unanimité.

CCAS

AIDES DE FIN D'ANNÉE

- 16 familles ont bénéficié d'une aide financière.
- 9 foyers avec enfant ont reçu des chèques Cadhoc.
- 7 foyers sans enfants ont reçu des bons d'achat.

37 licences sportives et 3 calculatrices ont été réglées en décembre 2017.

ÉTAT CIVIL 2017

NAISSANCES

Lucie DAVESNE née le 28 janvier à Clermont
Valentin VIVIER né le 14 février à Clermont
Adrien BRANQUART né le 21 février à Senlis
Quentin BRUNNER né le 22 février à Amiens
Réda BALI né le 20 juin à Clermont
Ismaël ABDOUS né le 04 octobre à Amiens



Nino TORNABENE né le 15 octobre à Clermont
Liame SEVIN née le 16 novembre à Beauvais
Rose DEVERNE née le 24 novembre à Amiens
Thélyo CRÉPIN né le 02 décembre à Clermont
Camélia DUPONT née le 19 décembre à Amiens

MARIAGES

John BAYER et Lydie CAULLE, le 17 juin
Johnny SADIN et Stéphanie MAHU, le 24 juin
Sythoskanh CHANTHAVONG et Christine PELLETANCHE, le 1er juillet
Nicolas FAGLIN et Jessica OSSENT, le 22 juillet
Stéphane SEVIN et Flore BOISDIN, le 02 septembre
Eric DEVAUX et Marie Antoinette FERRANDIZ, le 09 septembre
Patrice BÉNARD et Maryvonne DEHÉDIN, le 02 décembre



DÉCÈS

Mme Anicette LEGRAS - MILLE décédée le 14 janvier à Amiens
Mme Marie-France DESESQUELLE décédée le 9 avril à Clermont
M. Jules NICAISE décédé le 11 avril à Beauvais
M. Marc SOREL décédé le 20 avril à Beauvais
Mme Marie-Claire LEVERT décédée le 22 avril à Beauvais
M. Hubert MONFLIER décédé le 22 mai à Amiens
Mme Nathalie BILLECOQ décédée le 26 mai à Quimper
M. Robert POURCELET décédé le 21 juin à Beauvais
Mme Annie MEUNIER-GRANDCOIN décédée le 27 juin à Cires-lès-Mello
M. Edmond SZYSZKA décédé le 11 octobre à Wavignies



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- Lundi 19 février : après midi récréatif du Club du Bon Accueil.
- Mercredi 21 février : 18h30 à l'agora conseil communautaire de la communauté de communes
- Lundi 5 mars : après midi récréatif du Club du Bon Accueil.
- Dimanche 18 mars : belote organisée par le Club du Bon Accueil.
- Lundi 19 mars : après midi récréatif du Club du Bon Accueil.
- Samedi 31 mars : repas offert par la municipalité aux aînés.
- Lundi 9 avril : après midi récréatif du Club du Bon Accueil.
- Samedi 21 avril : concours de pétanque organisé par les boulistes de Wavignies.
- Lundi 23 avril : après midi récréatif du Club du Bon Accueil.
- Dimanche 29 avril : cérémonie des Déportés.
- Mardi 1er mai : brocante organisée par les boulistes de Wavignies.
- Dimanche 6 mai : thé dansant organisé par les Anciens Combattants.
- Mardi 8 mai : commémoration de l'armistice 39-45.
- Lundi 14 mai : après midi récréatif du Club du Bon Accueil.
- Samedi 19 mai : fête foraine.
- Dimanche 20 mai : fête foraine.
- Lundi 21 mai : fête foraine.
- Samedi 9 juin : sortie en car au Château de Versailles organisée par les Vadrouilleurs

Par délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2016, la **municipalité a engagé les études nécessaires à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, afin que le futur document d'urbanisme communal intègre les dispositions issues de la loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et celles issues du Grenelle de l'Environnement.

Un **PLU permet à une commune de définir «une feuille de route» pour les 10-15 ans à venir**, en matière de perspectives d'aménagement du territoire communal. Il est **doté d'un volet réglementaire, support à l'instruction des demandes de construction** ou d'aménagement, telles qu'il convient de les respecter suivant le code de l'urbanisme.

Les **études engagées** fin 2017 avec les membres de la commission municipale d'urbanisme, les personnes publiques qui ont demandé à être associées et le bureau d'études, vont permettre, dans un premier temps, **d'établir un état des lieux de la commune** contenant entre autres l'état initial de l'environnement et rappelant les enjeux portés par les différents partenaires de l'aménagement. Un rapport d'analyse sera mis à disposition des administrés dans les locaux de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Dans un second temps, les études viseront à la **définition d'un nouveau projet communal à l'horizon 2030**. Il s'agit de redéfinir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Wavignies qui présentera les grandes orientations, relatives à l'avenir de notre commune, en ce qui concerne l'habitat et les équipements, la gestion des déplacements, les perspectives économiques, la prise en compte des paysages, du patrimoine et de l'environnement. Après un débat sur le PADD au sein du conseil municipal envisagé à l'automne 2018, ce PADD sera présenté aux habitants par l'intermédiaire d'une note d'informations municipales et une réunion publique (les dates vous seront communiquées).

La troisième phase des études qui porte sur la **mise en place d'une nouvelle réglementation d'urbanisme** communale sera engagée d'ici le troisième trimestre 2018. Nous vous tiendrons informés de son avancement.

Il est rappelé qu'un **registre de concertation publique est dès à présent ouvert en mairie** ; il vous permet de faire part de vos remarques sur les documents mis à votre disposition, de vos idées, de votre point de vue, et cela jusqu'à l'arrêt du projet de PLU révisé qui est envisagé au premier semestre 2019. Au printemps 2019, sera organisée une enquête publique qui permettra une nouvelle fois aux administrés de s'exprimer sur le projet de PLU révisé.

ÉLABORATION DU PLU : LA DÉMARCHE

Les principales étapes
de la procédure



Nous comptons sur votre participation à cette démarche qui se veut interactive entre la municipalité et les habitants, de manière à partager ensemble les questions d'aménagement et d'urbanisme relatives à l'avenir de notre commune.

Le Maire, André RENAUX

LE CLUB DU BON ACCUEIL

- Le 18 décembre, nous avons fait un repas avec environ 85 personnes.



- le 6 janvier 2018, nous avons organisé avec succès un concours de belote avec 62 équipes.



- le 7 janvier 2018, lors de notre thé dansant nous avons rassemblé, 170 personnes.



- Cela fait plaisir de voir les seniors si nombreux à ces manifestations, c'est la preuve du dynamisme des anciens du village.
Michel GUILBERT



**LES VADROUILLEURS
DE
WAVIGNIES
ORGANISENT**



**UNE JOURNEE AU
CHATEAU DE VERSAILLES**



Samedi 9 juin 2018

- Matinée, visite du château avec un guide, fourniture d'oreillettes.
Durée environ 1h30.

- Repas libre. Possibilité pique nique, restauration rapide,
dans le parc côté grand canal
ou 2 restaurants sur place.

- Après midi, visite des bassins avec grandes eaux musicales sans guide,
brochures d'infos disponibles sur place.
Durée, une à deux heures selon l'intérêt de chacun.

Départ 8h00 à l'agora (salle des fêtes), retour vers 19h00.

Tarif par personne 50 € (transport en car + entrée château et visites guidées)
Inscription : Christiane Boureille 06 26 20 90 61
Plus de renseignements sur le site de la commune "wavignies.fr"
Délai d'inscription le 20 février

WAVIGNIES



Le 20 janvier 2018, le Wavignies Darts Club organisait la 2ème édition de son tournoi régional. Placée sous l'égide de la fédération française de darts, cette compétition a vu s'affronter des joueurs de la région parisienne et des Hauts de France.

Cette journée a été une nouvelle fois marquée par l'excellent niveau de jeu et une grande convivialité. Quelques bons résultats pour les joueurs du club avec une demi finale pour Jean-Luc en Vétéran et une défaite en finale pour Anthony en junior. On notera également la présence amicale de Dimitri du RC Wavignies et de son complice Yann. Ils ont pris le risque de se confronter à des joueurs aguerris et n'ont pas démerité puisque Yann a réussi à sortir de sa poule qualificative. Merci également aux habitants du village venus découvrir notre activité et s'essayer à la pratique des fléchettes (petit clin d'œil à Sylvie, notre boulangère)

Un grand merci à M le Maire et son équipe pour son soutien permanent.

